

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 23 novembre 2023 à 10h00
« Transferts entre âges et générations »

Document n° 2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Comptes de Transferts Nationaux et Comptes Nationaux Distribués.
Quels apports pour l'étude des transferts intergénérationnels ?**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Comptes de Transferts Nationaux et Comptes Nationaux Distribués. Quels apports pour l'étude des transferts intergénérationnels ?

Quelles sont les techniques qui permettent de comparer le niveau de vie des individus à différents âges (les plus jeunes et les plus âgés) et celui des différentes générations entre elles ? Les prélèvements et les transferts sont-ils plus favorables à certains âges de la vie ? ou pour certaines générations ? L'Etat providence est-il équitable vis-à-vis de toutes les générations ou certaines générations sont-elles plus favorisées sur l'ensemble de leur cycle de vie ? Ce document explore les différentes méthodologies qui permettent d'exposer les différences de consommation, de revenu, de prélèvements obligatoires et de transferts à tous les âges et entre générations.

Il existe actuellement deux grands systèmes de comptes qui décomposent la moyenne présentée habituellement dans le cadre de la comptabilité nationale (leurs ancêtres, les comptes par générations, sont présentés en annexe).¹ Le premier cherche à désagréger les phénomènes étudiés par âge : il s'agit des comptes de transferts nationaux (*National Transfer Accounts*, [NTA](#)). Les comptes sont établis en partant des données d'enquêtes individuelles (données micro-économiques) et en calant les résultats agrégés que l'on peut en déduire sur les données globales (données macro-économiques). Le deuxième s'intéresse aux inégalités de revenu : il s'agit des comptes nationaux distribués (*Distributional National Accounts*, *DINA*), qui a maintenant aussi une décomposition par âge. Ces comptes sont établis en partant au contraire des données macroéconomiques (comptes nationaux) en cherchant à les désagréger par déciles de revenus et par âge (grâce aux données d'enquête et aux données fiscales).

Il existe par ailleurs un troisième projet de comptes qui s'intéresse aux disparités entre ménages entre pays (*Expert Group (EG) on Disparities in a National Accounts framework* (*DNA*) de l'OCDE) qui est en cours de mise en œuvre et dont les premiers résultats devraient être disponibles à la fin de l'année 2023 (ce projet s'intéresse à trois dimensions du bien-être économique : les revenus, la consommation et la richesse). Les inégalités et les modes de redistributions entre générations ou entre catégories sociales peuvent aussi être étudiées grâce au modèle de microsimulation *Euromod* (cf. **document n°9**).

Il y a sept similarités entre les comptes de transferts nationaux et les comptes nationaux distribués : 1) ils étudient les flux annuels (pas la richesse²) ; 2) ils portent une attention particulière à la représentation des plus riches dans l'échantillon au niveau microéconomique, afin que le total macroéconomique ne soit pas trop éloigné des agrégats nationaux ; 3) ils

¹ Les prélèvements obligatoires (les impôts, les taxes et cotisations sociales) financent les retraites, les prestations sociales, les services publics individualisables (comme l'éducation et la santé) et les services publics collectifs (comme la défense ou la recherche).

² L'équipe des NTA est en train de mettre en place des comptes portant sur la richesse des agents : [Generational Wealth Accounts](#) (GWA).

utilisent des procédures d'ajustement entre les données macroéconomiques microéconomiques ; 4) ils utilisent des échelles d'équivalence (entre la consommation des enfants et celle des adultes, sauf pour la santé et l'éducation qui sont traitées de façon plus fine) ; 5) ils sont confrontés à des échantillons de petites tailles dans les données lorsqu'ils effectuent des décompositions fines (par âge, par sexe et par éducation par exemple) ; 6) ils regroupent différentes enquêtes individuelles ou au niveau du ménage pour établir des données individuelles complètes ; 7) leur but final est de donner des outils de compréhension aux gouvernements et au grand public. Par ailleurs, ces comptes portent sur les transferts monétaires ou en nature.³

³ Il existe un projet de compte intergénérationnel du temps travaillé en dehors du marché du travail (*home production*) par générations : *National Time Transfer Accounts* (NTTA). Il permet d'appréhender notamment la répartition du travail des femmes (cf. par exemple, NTA, 2017) entre marché du travail et tâches domestiques. Ce projet est aussi référencé sous le terme *Counting Women's Work* ([CWW](#)) et permet de déterminer les transferts non seulement monétaires mais aussi en temps entre les générations (cf. Istenic *et al.*, 2019). Cet aspect des transferts entre générations n'est pas abordé dans cette note.

Annexe : Les comptes par générations

Les comptes par générations ont été créés au début des années 1990 (Auerbach et al., 1991). Leur objectif est de quantifier les engagements financiers de long terme des administrations publiques, qui n'apparaissent pas dans le déficit budgétaire traditionnel (éducation et retraite par exemple). Ils sont établis en tenant compte de la dynamique des finances publiques, en calculant de combien doivent s'acquitter les générations futures pour pouvoir équilibrer la contrainte budgétaire intertemporelle des administrations publiques. Les dépenses publiques peuvent être classées en deux catégories : celles que l'on peut affecter aux individus en fonction de leur âge (retraites, chômage, éducation par exemple) et celles que l'on ne peut pas ventiler par âge (défense par exemple). Les paiements nets des générations actuelles et futures, ainsi que la richesse nette du secteur public, doivent pouvoir financer l'intégralité des dépenses publiques non ventilées de l'Etat actuelles et futures. Les paiements et les dépenses considérées ont lieu sur toutes les périodes actuelles et futures, il est donc nécessaire d'actualiser les flux pour qu'ils soient comparables entre eux. Les générations futures sont supposées assurer l'équilibre de la contrainte budgétaire intertemporelle du gouvernement. On suppose que les générations en vie au moment du calcul des comptes par générations garderont le même régime fiscal, pour pouvoir établir les calculs. La soutenabilité de la politique fiscale et sociale est évaluée en comparant le paiement net des générations futures au paiement net de la génération qui vient de naître au moment où l'on évalue les comptes. Si les générations futures paient plus que la génération actuelle, c'est qu'il y a un déséquilibre. Bonnet (2002) a évalué qu'en 1996, le déséquilibre intergénérationnel était important. Les générations futures auraient à payer environ 3,8 fois plus que les générations précédentes pour assurer la contrainte budgétaire des administrations publiques. Ce résultat variait de 1 à 4 selon les hypothèses retenues sur l'individualisation des prélèvements et des dépenses, du taux de croissance de la productivité, du taux d'actualisation et des hypothèses sur les prestations futures. Le déséquilibre obtenu était principalement lié à l'évolution démographique projetée. Le ratio du scénario central (3,8) se situait dans le milieu de la fourchette des autres comptes par générations établis pour la France par Accardo (1998), Doré et Levy (1998) et Crettez et al (1999). Les comptes par générations sont encore parfois calculés en marge des comptes de transferts nationaux (NTA). Leur principal inconvénient est d'être relativement sensible à l'hypothèse sur le taux d'actualisation des flux futurs des prélèvements et des prestations.

